

MODALITES D'INTERVENTIONS POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Modalité d'intervention pour les propriétaires occupants	Cas n°1 Projet de travaux lourds logement indigne ou très dégradé	Cas n° 2 : Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	Cas n° 3 : Travaux pour l'autonomie de la personne		Cas n°3 bis : Travaux de lutte contre la précarité énergétique		Cas n°4 : Autres travaux *		
<i>Conditions techniques</i>	<i>ID>ou= 0,55 - Insalubrité >ou+ 0,4</i>	<i>Insalubrité, péril équipement communs saturnisme GD entre 0,3 et 0,4 (DPE)</i>	<i>Diagnostic autonomie ou rapport ergo + GIR 1 à 6 ou alloc handicap ou taux d'incapacité perm sécurité sociale</i>		<i>lettre D minimum après travaux + 25% gain énergétique (Attention travaux de toiture non pris en charge)</i>		<i>Assainissement non collectif</i>		
Plafonds ressources	POM et POTM	POM et POTM	POTM	POM	POTM	POM	POTM	POM	
Aides aux travaux	Plafond travaux subventionnable ANAH	50 000 € 50%	20 000 € 50%	20 000 € 50%	35%	20 000 € 50%	35%	20 000 € 35%	20%
	CCPRO sur le montant des travaux subventionnables HT Anah	5% Plafonnée à 1 000 €	5% Plafonnée à 800 €	5% Plafonnée à 500€		5% Plafonnée à 500 €		5% Plafonnée à 500 €	
	Ville Plafond	5% 1 000 €	5% 800 €	5% 500 €		5% 500 €		5% 500 €	
	Prime sortie de vacance	500 €	500 €			500 €			
Aides volet énergie	Région PACA	POTM 50% de l'aide CCPRO	POTM 50% de l'aide CCPRO	POTM 10% du montant subventionné par l'Anah		POTM 50% de l'aide CCPRO		POTM 50% de l'aide CCPRO	
	Plafond travaux subventionnables Anah	Plafonnée à 500 €	Plafonnée à 400 €	Minimum de 8 000€ de travaux : pas de gain énergie requis		Plafonnée à 250 €		Plafonnée à 250 €	
	MAIS gain énergie mini de 38%								
	ANAH Prime Habiter Mieux	POTM = 10% du montant des travaux HT subventionnés plafonnés à 2000 € POM = 10% du montant des travaux HT subventionnés plafonnés à 1600 €				POTM = 10% du montant des travaux HT subventionnés plafonnés à 2000 € POM = 10% du montant des travaux HT subventionnés plafonnés à 1600 €			
	Ville Bonification Prime Habiter Mieux	250 €	250 €			250 €		250 €	
Région PACA : Prime facteur 2 si gain énergie > 50%	POTM : 10% sur les travaux entre 20000 € et 40000 €	POTM : 10% sur les travaux entre 20000 € et 40000 €			POTM : 10% sur les travaux >20 000 € et < 40 000 €		POTM : 10% sur les travaux entre 20000 € et 40000 €		
Prime "Transit" énergétique", si BBC réno	10% sur les travaux entre 20000 € et 40000 €	10% sur les travaux entre 20000 € et 40000 €			10% sur les travaux entre 20000 € et 40000 €		10% sur les travaux entre 20000 € et 40000 €		

Remarque : Pour la CCPRO, les modalités d'aides aux propriétaires occupants sont valables dans le cadre de travaux pour les logements individuels et pour les travaux portés par les propriétaires occupants pour des parties communes (participation des PO en fonction des millièmes) dans le cadre de copropriétés.

MODALITES D'INTERVENTIONS POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS

Modalité d'intervention pour les propriétaires bailleurs	Cas n°1 Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé (GI=>0,4 et/ou GD>0,55)			Cas n° 2 Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (Petite LHI, Péril, Saturnisme sécurité équipements communs)			Cas n°3 : Travaux pour réhabiliter un logement dégradé suite à une procédure RSD ou à un contrôle de décence		
Niveau de performance énergétique après travaux	Etiquette D minimum après travaux et 35% de gain énergétique ANAH 50% Région			Etiquette D minimum après travaux 35% de gain énergétique ANAH et 50% Région			Etiquette D minimum après travaux et 35% de gain énergétique ANAH 50% Région		
Conventionnement	LCTS	LCS	LI	LCTS	LCS	LI	LCTS	LCS	LI
ANAH	35%	35%	25%	35%	35%	25%	25%	25%	25%
Plafond des travaux <i>subventionnables</i> ANAH	1000 €/m ² plafonnés à 80 m ² /logt			750 €/m ² plafonnés à 80 m ² /logt			750 €/m ² plafonnés à 80m ² /logt		
Prime Habiter Mieux Bailleurs	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Conseil Départemental 84	5% du montant des travaux <i>subventionnables</i> HT plafond Anah			5% du montant des travaux <i>subventionnables</i> HT plafond Anah			5% du montant des travaux <i>subventionnables</i> HT plafond Anah		
CCPRO sur le montant des travaux <i>subventionnables</i> HT Anah plafonnés à	15%	15%		15%	15%		15%	15%	
	2 000 €	1 500 €		1 500 €	1 000 €		1 500 €	1 000 €	
Ville sur le montant des travaux <i>subventionnables</i> HT Anah plafonnés à	5%	5%		5%	5%		5%	5%	
	1 000 €	750 €		750 €	500 €		750 €	500 €	
Prime sortie de vacance	500 €			500 €					
Région PACA : 50% de la part CCPRO si gain énergie >50%	7,5% plafonnée à 1000 €	7,5% plafonnée à 750 €		7,5% plafonné à 750 €	7,5% plafonnée à 500 €		7,5% plafonné à 750 €	7,5% plafonnée à 500 €	
Primes Région PACA	5% du montant des travaux <i>subventionnables</i> HT plafond Anah			5% du montant des travaux <i>subventionnables</i> HT plafond Anah			5% du montant des travaux <i>subventionnables</i> HT plafond Anah		
Prime sortie de vacance									
Prime Région PACA	Si BBC réno 10% du montant travaux >20000 € et <40000 €			Si BBC réno 10% du montant travaux >20000 € et <40000 €			Si BBC réno 10% du montant travaux >20000 € et <40000 €		
Transition énergétique									

MODALITES D'INTERVENTIONS POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS

Modalité d'intervention pour les propriétaires bailleurs	Cas n°4 : Amélioration des performances énergétiques (gain>35% = ID<0,35) ou Uniquement amélioration des performances énergétiques Habiter Mieux (hors cas 1, 2 et 3)			Cas n°5 Travaux pour l'autonomie de la personne sur justificatifs			Cas n° 6 Travaux de transformation d'usage		
	Niveau de performance énergétique après travaux	Etiquette A, B, C, D, après travaux			Etiquette A, B, C, D, après travaux			Etiquette C exigée + convention LI max 1/3	
Conventionnement	LCTS	LCS	LI	LCTS	LCS	LI	LCTS	LCS	LI
ANAH	25%	25%	25%	35%	35%	25%	25%	25%	25%
Plafond des travaux <i>subventionnables</i> ANAH	750 €/m ² plafonnés à 80m ² /logt			750 €/m ² plafonnés à 80m ² /logt			750 €/m ² plafonnés 80m ² /logt		
Prime Habiter Mieux Bailleurs	1 500 €	1 500 €	1 500 €						
Conseil Départemental 84	5% du montant des travaux <i>subventionnables</i> HT plafond Anah						5% du montant des travaux <i>subventionnables</i> HT plafond Anah		
CCPRO sur le montant des travaux <i>subventionnables</i> HT Anah plafonnés à	15%	15%					15%	15%	
	1 000 €	800 €					1 000 €	800 €	
Ville sur le montant des travaux <i>subventionnables</i> HT Anah plafonnés à	5%	5%					5%	5%	
	1 000 €	800 €					1 000 €	800 €	
Prime sortie de vacance	500 €								
Région PACA : 50% de la part CCPRO si gain énergétique >50%	7,5% plafonnée à 500 €	7,5% plafonnée à 400 €							
Prime Région PACA	5% du montant des travaux HT plafond Anah								
Prime sortie de vacance									
Prime Région PACA	Si BBC réno 10% du montant travaux >20000 € et <40000 €								
Transition énergétique									
ANAH	Prime Intermédiation Locative si LC et LCTS : 1000 € /logement								

Modalités pour les aides aux syndicats de copropriétaires

Les aides aux syndicats de copropriétaires seront appliquées conformément au règlement Anah en vigueur durant toute la durée du programme.

La CCPRO interviendra auprès des syndicats de copropriétaires sur la base des critères d'intervention de l'Anah avec des taux et des plafonds identiques à ceux définis pour les PB selon les typologies de travaux (cas n°1, 2, 3, 4 et 5) correspondant à des conventionnements pour des logements sociaux.

La Région Provence Alpes Côtes d'Azur n'interviendra, comme il est précisé en page 24 de la présente convention, que sur les travaux lourds et pérennes. Les travaux d'urgence de sécurité et salubrité ne sont pas concernés.

- Les publics visés sont les POTM et les PB LCTS-LCS.
- Le gain énergétique doit atteindre 38% minimum.
- Le taux d'intervention est de 50% de celui de la CCPRO

Deux dispositifs ANAH	ANAH Aides aux Copropriétés fragiles	ANAH Aides aux Copropriétés dégradées	CCPRO	Ville	Majoration de l'aide CCPRO + ville par l'ANAH
ANAH	25%	50%	5%	5%	Majoration à chaque apport d'une Collectivité correspondant à au moins 5% du montant HT des travaux subventionnables
Plafond	15 000€/lot	Montant HT des travaux déplafonnés	2 000 € / Copro	2 000 € / Copro	4 000 € / Copro
Habiter Mieux en copropriété	1 500 € /logement	1 500 € / logement	/	/	/